

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Préfecture de l'Hérault**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**et bulletin de liaison des maires**

7 mars 2007

**Spécial L**

**S O M M A I R E**

**DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

*(Direction des Actions Interministérielles – Pôle Juridique Interministériel)*

**Arrêté préfectoral n° 2007-I-401 du 7 mars 2007**

**M. Gérard BESSIERE**, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative ..... 2

**Arrêté préfectoral n° 2007-I-402 du 7 mars 2007**

**M. Alain CHEVALIER**, Directeur régional adjoint de la Jeunesse et des Sports, Délégué départemental adjoint du Centre national pour le développement du sport (CNDS) ..... 5

**Arrêté préfectoral n° 2007-I-404 du 7 mars 2007**

**Mme Joëlle LATAPIE-SUDRET**, Directrice du Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ..... 7

## **DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

*(Direction des Actions Interministérielles – Pôle Juridique Interministériel)*

**Arrêté préfectoral n° 2007-I-401 du 7 mars 2007**

**M. Gérard BESSIERE, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative**

### **Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon Préfet de l'Hérault**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République ;
- VU** les articles L227-4 à L227-12 du Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'article L 463-5 du Code de l'éducation ;
- VU** le décret n° 94-169 du 25 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2005 portant nomination de M. Michel THENAULT, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques de baignade ou de natation ;
- VU** l'arrêté de M. le Ministre des Sports du 13 février 2007 portant détachement de M. Gérard BESSIERE, Inspecteur de la jeunesse, des sports et de la vie associative dans l'emploi de Directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1er :

Délégation de signature est donnée à M. Gérard BESSIERE , Directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions suivantes :

- 1) Les actes, correspondances et décisions relatifs à la gestion des affaires courantes du personnel de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports ;
- 2) Toutes décisions concernant l'accueil des mineurs mentionnés à l'article L227-4 du code de l'action sociale et des familles, prises en application des articles L227-4 à L227-12 dudit code ;
- 3) Décisions d'agrément, de refus d'agrément et de retrait d'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans le département de l'Hérault ;
- 4) Décisions d'opposition à l'ouverture d'un établissement d'activités physiques ou sportives en application de l'article L 463-5 du code de l'éducation ;
- 5) Décision de fermeture et de réouverture d'un établissement d'éducation physique ou sportive en application de l'article L 463-5 du code de l'éducation ;
- 6) Décision d'agrément, de refus d'agrément et de retrait d'agrément des groupements sportifs ayant leur siège dans le département de l'Hérault ;
- 7) Approbation des conventions liant les associations sportives aux sociétés sportives qu'elles ont créées en application de l'article 11 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée ;
- 8) Octroi de dérogations aux conditions de qualification aux personnels chargés de la surveillance des établissements de baignade d'accès payant en application de l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques de baignade ou de natation.
- 9) Réception et gestion des projets soumis aux directions départementales de la jeunesse et des sports en application du décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 portant création du Centre national pour le développement du sport.

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Gérard BESSIERE pour signer toutes les correspondances et les documents relevant de la compétence de ses services, nécessaires à la préparation des décisions, autres que celles mentionnées à l'article I, devant être soumises à ma signature.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BESSIERE, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté est dévolue à :

- M. Alain CHEVALIER, inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports, Directeur régional adjoint,
- M. Jean-Paul DANY, inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports,
- Mme Isabelle JONC, inspectrice principale de la Jeunesse et des Sports,
- M. Albert KERIVEL, inspecteur de la Jeunesse et des Sports,
- M. Robert LOUVET, inspecteur de la Jeunesse et des Sports,
- M. Lionel BARNES, attaché d'administration, secrétaire général.

**ARTICLE 4 :**

M. le Secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault et M. le Directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 7 mars 2007

**Le Préfet**

**Michel THENAULT**

**Arrêté préfectoral n° 2007-I-402 du 7 mars 2007**

**M. Alain CHEVALIER, Directeur régional adjoint de la Jeunesse et des Sports,  
Délégué départemental adjoint du Centre national pour le développement du sport  
(CNDS)**

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

**VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 94-169 du 25 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 30 juin 2005 portant nomination de M. Michel THENAULT, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;

**VU** le décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 portant création du Centre national pour le développement du sport et son règlement général adopté le 27 mars 2006;

**VU** l'arrêté du ministère de la Jeunesse et des Sports nommant M. Alain CHEVALIER, inspecteur principal de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, en qualité de directeur régional adjoint de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de Languedoc-Roussillon à compter du 6 novembre 1998 ;

**VU** l'arrêté de M. le Ministre des Sports du 13 février 2007 portant détachement de M. Gérard BESSIERE, Inspecteur de la jeunesse, des sports et de la vie associative dans l'emploi de Directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault,

**ARRÊTE****ARTICLE 1er** :

Délégation de signature est donnée à M. Alain CHEVALIER, directeur régional adjoint de la jeunesse et des sports, délégué départemental adjoint du Centre national pour le développement du sport, pour les documents suivants :

- documents relatifs à l'instruction administrative des dossiers déposés au titre du Centre national pour le développement du sport,
- documents certifiant l'état des sommes à payer à adresser pour paiement au Centre National pour le développement du sport.

**ARTICLE 2** :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHEVALIER, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté est dévolue à :

- M. Gérard BESSIERE, directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative,
- Mme Isabelle JONC, inspectrice principale de la Jeunesse et des Sports,

**ARTICLE 3** :

M. le Secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault et M. le Directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 7 mars 2007

**Le Préfet**

**Michel THENAULT**

**Arrêté préfectoral n° 2007-I-404 du 7 mars 2007****Mme Joëlle LATAPIE-SUDRET, Directrice du Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,  
Préfet de l'Hérault

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 30 juin 2005 portant nomination de M. Michel THENAULT, préfet hors classe, en qualité de Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté du 17 février 2003 du Directeur Général de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre portant nomination de Mme Joëlle LATAPIE-SUDRET en qualité de Directrice du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Hérault à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003 ;
- VU** l'arrêté du 5 mars 2003 du Directeur Général de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre chargeant Mme Joëlle LATAPIE-SUDRET de l'intérim des fonctions de directrice de l'école de reconversion professionnelle de Béziers à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003 ;
- VU** les changements de personnels intervenus ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault,

**ARRÊTE****ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Délégation de signature est donnée à Mme Joëlle LATAPIE-SUDRET, Directrice du Service Départemental de l'Hérault de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour signer tous les documents concernant le service départemental et l'école de reconversion professionnelle de BEZIERS y compris les décisions, qui, dans le cadre de ses attributions et compétences, se rapportent aux matières suivantes :

**I – ADMINISTRATION GENERALE****I.a – Personnel (loi 84-16 du 11 janvier 1984)**

I.a.1 – Arrêtés et décisions portant attribution aux agents de catégories B et C de tous congés et autorisations spéciales d'absence à l'exception des congés de longue maladie et de longue durée.

**I.b – Relations publiques**

I.b.1 – Tous actes concernant les relations avec les associations et groupements d'anciens combattants et victimes de guerre (circulaire ministérielle du 15 novembre 1982).

**II – DROIT A REPARATION ET RECONNAISSANCE DE LA NATION (en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre)****II.a – Statuts de ressortissants**

Délivrance de :

- II.a.1 Cartes de combattant
- II.a.2 Cartes de combattant volontaire de la résistance
- II.a.3 Cartes de réfractaire
- II.a.4 Attestations de personnes contraintes au travail en pays ennemis
- II.a.5 Titres de reconnaissance de la Nation
- II.a.6 Décisions individuelles de rejet des titres ci-dessus énumérés
- II.a.7 Attestation d'appartenance à une unité combattante
- II.a.8 Attestation de qualité de combattant pour les retraités mutualistes
- II.a.9 Cartes de ressortissants
- II.a.10 Cartes de veuves de guerre
- II.a.11 Cartes de pupilles de la Nation
- II.a.12 Cartes d'orphelin(nes) de guerre

**II.b – Autres compétences**

Délivrance des :

- II.b.1 Cartes d'invalidité, station debout pénible et « double barre rouge »
- II.b.2 Retraites du combattant : certification des droits à la carte du combattant
- II.b.3 Correspondances relatives à l'instruction des demandes formulées par les anciens combattants et victimes de guerre postulant aux grades relevant des Ordres Nationaux
- II.b.4 Exécution des décisions de la commission départementale d'attribution du diplôme d'Honneur de Porte-Drapeau



**II.c – Harkis**

Documents relatifs à l’instruction et à la préparation des décisions relatives aux mesures pérennes adoptées en faveur des anciens harkis ou de leurs veuves :

- allocation de reconnaissance aux anciens harkis (ex rente viagère),
- allocation de reconnaissance aux conjoints ou ex-conjoints survivants (ex rente viagère),
- aide spécifique en faveur des conjoints survivants,
- secours alloués aux anciens harkis.

**III – SOLIDARITE**

**III.a** – Exécution des décisions du Conseil Départemental des Anciens Combattants et de sa commission « Solidarité ».

**III.b** – Exercice de la tutelle et de la protection des pupilles de la Nation. Etablissement de tous les actes de l’administration des deniers pupillaires.

**III.c** – Notification aux intéressés des décisions concernant l’allocation différentielle du fonds de solidarité servie aux anciens combattants d’Indochine ou d’Afrique du Nord.

**IV – MEMOIRE**

Exécution des décisions du Conseil Départemental des Anciens Combattants et de sa commission « Mémoire ».

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Joëlle LATAPIE-SUDRET, Directrice du Service Départemental de l’Hérault de l’Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour signer toutes les correspondances et les documents relevant de la compétence de ses services nécessaires à la préparation des décisions autres que celles mentionnées à l’article 1<sup>er</sup>, devant être soumises à ma signature.

**ARTICLE 3 :**

En cas d’absence ou d’empêchement de Mme Joëlle LATAPIE-SUDRET, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté est dévolue à Mme Josette BIZARD, secrétaire administrative.

**ARTICLE 4 :**

En cas d’absence ou d’empêchement de Mme Joëlle LATAPIE-SUDRET et de Mme Josette BIZARD, cette délégation est donnée à M. Cyril BAZIN, agent contractuel délégué à la mémoire combattante et à Mme Sabrina FRIANT, assistante sociale.

**ARTICLE 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault et la Directrice du Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 7 mars 2007

**LE PREFET,**

**Michel THENAULT**

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le 7 mars 2007

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

**Jean-Pierre CONDEMINE**

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel